



## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

# Dossier de presse

10 septembre 2009

**CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE :**

Hôtel de Castries – 72, rue de Varenne – 75007 PARIS – Tél. : 01 42 75 58 77 – Fax : 01 42 75 54 24  
conseil-creation-artistique@pm.gouv.fr

**CONTACT PRESSE :**

Jour J Communication  
Michèle Sebbag, avec Grégory Quiquemelle et Camille Toutou  
Tél. : 01 53 93 23 72 / 06 86 44 77 45  
Mail : msebbag@wanadoo.fr

# CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

## **Présidence :**

Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République

## **Membres de droit :**

Monsieur François Fillon, Premier ministre

Monsieur Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication

## **Délégué général :**

Monsieur Marin Karmitz

## **Membres du conseil :**

Messieurs et Madame

Henri Atlan, médecin, universitaire, philosophe, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et directeur du centre de recherche en biologie humaine à l'hôpital Hadassah de Jérusalem

Laurent Bayle, directeur général de la Cité de la musique et Président de la Salle Pleyel

Jacques Blanc, directeur du Quartz, scène nationale de Brest

Hervé Chabalier, journaliste, producteur, créateur et PDG de l'agence Capa

Emmanuel Ethis, universitaire, sociologue, professeur en sciences de l'information et de la communication, président de l'université d'Avignon

Vincent Frèrebeau, fondateur du label de musique indépendant "Tôt ou tard"

Dominique Hervieu, danseuse, chorégraphe, directrice du Théâtre national de Chaillot

Emmanuel Hoog, haut fonctionnaire, PDG de l'Institut national de l'audiovisuel et président de la Maison de la poésie

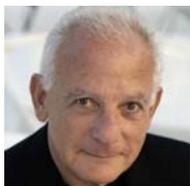
Laurent Le Bon, conservateur du patrimoine, directeur du projet Centre Pompidou-Metz

Olivier Meyer, directeur du Théâtre de l'Ouest parisien et du Théâtre de Suresnes Jean Vilar, directeur du festival Suresnes cités danse

Jean Vinet, directeur du Centre des arts du cirque de Basse-Normandie

# CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

## Édito



Lorsqu'en janvier 2009, le Président de la République a créé le Conseil de la création artistique et m'en a confié la responsabilité, j'ai senti une forte volonté de sa part d'imaginer et de mettre en œuvre une politique culturelle d'envergure pour le temps présent et l'avenir.

L'exercice d'imagination ne m'est pas étranger puisqu'en 1992, Jack Lang et Pierre Bérégovoy m'avaient confié la présidence d'une commission du plan intitulé « Création culturelle, compétitivité et cohésion sociale ». À l'époque, notre tâche consistait à formuler des orientations sans avoir à les mettre en œuvre.

Aujourd'hui, le Président de la République demande au Conseil non seulement de penser mais aussi d'expérimenter ses propositions. Ainsi, depuis six mois, avec les membres du Conseil, nous avons écouté un grand nombre d'artistes et de professionnels issus des différentes formes de la création. Cette écoute nous a naturellement conduits à devenir une « boîte à idées » pour les créateurs, capable de mettre en œuvre des projets innovants développés le plus souvent au sein de structures légères et dont la portée pourra être rapidement évaluée.

D'aucuns ont immédiatement pointé que le Conseil empiétait sur les prérogatives du ministère de la culture. Je tiens à dire que ce n'est pas le cas et que notre action est complémentaire de celle du ministre de la culture. Nous travaillons avec ses responsables dans une logique partenariale et constructive au service de la création artistique. Frédéric Mitterrand et moi-même trouvons d'ailleurs particulièrement réjouissant qu'autant de professionnels se réunissent bénévolement au sein du Conseil pour apporter des réponses concrètes aux questions posées par la création artistique contemporaine.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, le maître mot d'une politique culturelle est la TRANSVERSALITÉ.

Et, c'est l'évolution de la création artistique qui nous y conduit : la plupart des créateurs d'aujourd'hui ne se cantonne pas à un domaine comme la musique, le théâtre ou la danse. Bien au contraire, ils utilisent simultanément toutes les formes dont ils disposent : on voit des œuvres vidéo à l'opéra, les peintres se servent de la photographie qu'ils associent au son et à l'image pour ne citer que ces exemples.

C'est sur le modèle de cette transversalité inspirée par les artistes eux-mêmes que se situe l'action du Conseil, visant à la fois à renforcer les passerelles existantes et à en créer de nouvelles, entre les créateurs, entre les territoires et avec l'étranger. Tisser ces liens sur tout le territoire serait une façon de promouvoir la création auprès de tous les publics.

Dans cette perspective, la création concerne de nombreux ministères : celui de la culture et de l'éducation nationale bien sûr, mais aussi de l'enseignement supérieur, de la santé, de l'aménagement du territoire, de la jeunesse, du logement et de l'urbanisme, de la politique de la ville et de la défense. Les projets du Conseil répondent à cette logique interministérielle.

Le numérique est au cœur de cette notion de transversalité : c'est un outil moderne d'exception permettant concrètement de mettre la culture à la portée de tous. Mais pour accéder à cette démocratisation, il ne suffira pas de transmettre l'information. Le numérique doit devenir une création à part entière avec son propre langage, pour que les œuvres aillent à

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

la rencontre de tous les publics et surtout de ceux qui aujourd'hui ne fréquentent pas les institutions culturelles. Les services publics de la télévision devront largement y participer.

La transversalité ne s'arrête pas là. Elle concerne aussi les modes de financement entre les secteurs privé et public qui doivent être renouvelés. Face à la crise économique et la stagnation des moyens financiers de l'Etat, il faut se préoccuper de rechercher d'autres sources de financement et créer une relation entre le secteur public et privé qui soit soucieuse du respect du pluralisme et de la diversité des expressions artistiques.

La reconnaissance et la diffusion des créations françaises à l'étranger sont également des éléments forts de ce décloisonnement. Afin de favoriser la circulation des œuvres, il s'agit de se mettre à l'écoute des pays étrangers et d'identifier ce qui, dans la création contemporaine française, éveille l'intérêt de leur public.

Marin Karmitz  
Délégué général

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

# Le Conseil de la création artistique

Janvier 2009 : le Président de la République annonce l'instauration du Conseil de la création artistique composé de onze membres autour de Marin Karmitz, délégué général.

Sa mission est d'apporter des « réponses pragmatiques » à des questions telles que le soutien à la vitalité de la création artistique en France, le rayonnement international de nos artistes, l'accès de tous aux œuvres de l'esprit et la promotion de la culture comme éléments structurants du « vivre ensemble » dans notre société.

Le Conseil travaille sur tous ces sujets avec une approche très concrète. Il ne s'agit pas pour lui d'empiéter d'une quelconque façon sur les compétences du ministère de la culture ou de toute autre institution, mais plutôt de se situer dans les interstices, là où l'action publique aujourd'hui n'est pas présente, ou insuffisamment, et de réintroduire de la souplesse, de l'inventivité, de libérer les énergies qui ne trouvent pas aujourd'hui la possibilité de s'exprimer ou la reconnaissance institutionnelle qu'elles mériteraient.

Il entend également promouvoir la transversalité, que la plupart des artistes utilisent naturellement dans leur création artistique, comme mode opératoire c'est-à-dire en portant des projets qui permettent un dialogue entre les artistes issus de disciplines apparemment éloignées, en faisant de la culture l'affaire de tous, capable de créer de nouveaux territoires et d'irriguer tous les aspects du champ social, qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'éducation par exemple. Ceci se traduit notamment par un fonctionnement interministériel de nos actions et par notre volonté d'associer activement la télévision de service public à certains de nos projets.

Le Conseil se situe ainsi résolument dans des modes d'action innovants, et propose en soutenant des projets, pour certains modestes, pour d'autres plus ambitieux, d'expérimenter de nouvelles façons de soutenir la création artistique et la diffusion des œuvres de l'esprit auprès d'un public le plus large possible. Il se vit comme une « boîte à idées », et doit montrer par l'exemplarité de ses projets que d'autres formes de soutien à la vie artistique et culturelle sont possibles, et même indispensables.

Il veut donner à réfléchir et pourquoi pas, au-delà, insuffler à travers la création artistique une nouvelle dynamique aux politiques publiques.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Le 9 septembre, lors de sa réunion officielle, le Conseil propose au Président de la République de retenir des projets s'inscrivant dans les problématiques suivantes :

### **>Promouvoir la transversalité artistique et culturelle**

Le Conseil a travaillé en étroite liaison avec le Haut Commissaire à la Jeunesse sur un projet de manifestation nationale dont l'objectif est de repérer et rendre visible la créativité des jeunes. Cet événement cherche à remettre symboliquement « les clés » de la société aux jeunes créateurs.

L'opération touchera tous les secteurs artistiques où la créativité des jeunes s'exerce, aussi bien celui des arts vivants ou des arts plastiques que la cuisine, le paysagisme, la scénographie ou la communication... Il s'agit de confier en début de l'été 2010 à de jeunes créateurs, des lieux patrimoniaux imprégnés par la mémoire collective (gares, usines, châteaux, parcs, hôpitaux ou monuments) et les inviter à « détourner » ces lieux par la force de leur invention, au cœur d'un projet multidisciplinaire qui accueille les surprises, les pas de côté de la jeune création.

### **>Rompre avec l'isolement des territoires**

Le Conseil s'est investi auprès d'un certain nombre d'acteurs locaux pour développer avec eux des projets illustrant une nouvelle approche du désenclavement culturel des territoires. Il s'agit de réinterpréter de façon contemporaine, en tenant compte des nouvelles pratiques culturelles, les maisons de la culture créées par André Malraux. Ceci implique, sur un territoire donné, de créer des synergies entre des lieux culturels déjà implantés, émanant de toutes les formes d'art, et d'en valoriser les atouts grâce à une offre structurée, un travail sur les accès physiques aux différents sites, sur les infrastructures de transport, la conception de « pass » donnant accès aux équipements et le développement d'outils numériques communs.

Dans cet esprit, le Conseil développe un projet qui se concentre sur le territoire de l'Ouest parisien, doté d'un potentiel d'attraction touristique et économique absolument unique : proximité de la Tour Eiffel, présence très dense d'établissements culturels de premier plan (musée du quai Branly, musée d'art contemporain de la Ville de Paris, Cité de l'Architecture, musée Guimet, musée Galliera, théâtre de Chaillot, et bientôt les nouveaux espaces du Palais de Tokyo), implantation proche des grands marchands d'art (Christies, Sotheby's, Artcurial, Drouot Montaigne)... Par la mise en réseau des équipements culturels qui foisonnent autour de la colline de Chaillot, le Conseil propose de formaliser une offre culturelle originale dont l'objectif affiché est de créer une colline des arts qui devra s'étendre à la périphérie de Paris. Le Conseil souhaite poursuivre cette réflexion sur la constitution de « quartiers d'art » à partir des lieux d'art déjà implantés et notamment dans les zones portuaires, rurales et transfrontalières.

Le Conseil a aussi travaillé avec le secrétariat d'Etat au développement de la région capitale et avec les élus de Plaine Commune pour développer des actions plaçant la dimension artistique au cœur du développement économique, urbain et social de ce territoire.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

De même, avec le secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, il développe un projet d'orchestre de jeunes à la fois spécifique et ambitieux, basé sur le modèle de transmission éprouvé au Venezuela. Tout en saluant l'intérêt des nombreuses actions de sensibilisation au monde de l'orchestre menées en France depuis plusieurs années, à l'école ou hors temps scolaire, le Conseil souhaite initier dès janvier 2010 une expérimentation complémentaire basée sur un apprentissage très intensif et encadré de la pratique orchestrale, en direction de jeunes vivant dans des quartiers sensibles et en situation difficile, de manière à promouvoir le dépassement de soi à travers des pratiques pédagogiques innovantes et à susciter une inscription durable des participants dans une pratique musicale.

Le Conseil développe également un projet d'école de cinéma nomade, installée sur une péniche ancrée au pied des cités, offrant aux jeunes qui viennent de passer leur bac professionnel la possibilité de faire un premier film.

Enfin, le Conseil soutient le projet du Centre Pompidou Mobile qui mettra à la portée de tous les territoires les œuvres majeures du XX<sup>e</sup> siècle et favorisera une meilleure compréhension de l'art contemporain. Il est en effet indispensable de nourrir des ambitions aussi comparables pour l'art contemporain que pour l'art classique et de soutenir les outils capables d'aller à la rencontre des publics qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux œuvres de notre temps.

### **>La conquête de nouveaux publics par l'exploitation systématique des technologies numériques**

Le Conseil propose de retransmettre en direct et en haute définition une sélection des plus grands spectacles d'opéras dans les théâtres publics et à plus long terme dans différents types d'espaces disséminés sur le territoire : un moyen efficace de favoriser l'accès du public à ces spectacles, de permettre une réelle diversification du public d'opéra et de théâtre et de rendre encore plus profitable l'argent des citoyens investi dans la production des spectacles d'art vivant.

Le Conseil souhaite également que les musées valorisent sur le web, de façon plus innovante qu'aujourd'hui, la formidable richesse de leurs collections et les grandes expositions qu'ils organisent, permettant ainsi à tous ceux qui ne peuvent venir visiter ces musées de s'y promener « virtuellement ». Il est en effet indispensable que les institutions culturelles publiques promeuvent des outils numériques créatifs, s'inscrivent résolument dans la modernité des pratiques dématérialisées et qu'ils inventent ainsi de nouveaux langages adaptés à ce média. Le Conseil soutiendra ainsi deux projets de création de sites web particulièrement emblématiques de cette démarche, qui lui ont été présentés l'un par la Comédie Française, l'autre par la Réunion des Musées Nationaux pour la prochaine grande exposition consacrée au peintre Monet.

Le Conseil propose aussi la création d'un site VOD donnant à tous les étudiants de France accès au patrimoine cinématographique de façon à mettre à leur disposition dans le respect de la protection des œuvres de l'esprit les grands films de référence et à développer leur culture cinématographique.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

### **>Elargir la diffusion internationale de la création et de la pensée françaises**

Le Conseil a réfléchi à la diffusion de la culture française à l'étranger et à la façon de porter un coup d'arrêt au déclin de l'influence de nos penseurs en sciences humaines et sociales. Afin de soutenir une démarche active de reconquête de la pensée française à l'étranger, le Conseil souhaite mettre à profit les nouveaux outils numériques, faire un effort sans précédent de traduction des auteurs et s'appuyer sur l'expertise de spécialistes étrangers seuls à même de définir les domaines dans lesquels la pensée française apparaît vue de l'étranger particulièrement légitime. Pour illustrer cette ambition, le Conseil souhaite soutenir la traduction et la mise en ligne des articles des grandes revues françaises de sciences humaines et sociales.

Le détail de ces projets est présenté dans les fiches qui suivent. Un certain nombre d'autres projets sont actuellement à l'étude et concernent notamment les problématiques suivantes : la production et la diffusion du spectacle vivant, les échanges artistiques dans le domaine de la création, le rapport entre le secteur privé et public, le développement culturel sur les territoires transfrontaliers, portuaires et ruraux...

**Promouvoir la transversalité  
artistique et culturelle**

# CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

## Les jeunes artistes, une énergie créatrice en illimité

### 1. Enjeux

Les jeunes sont souvent les premières victimes de la crise économique. Mais la société ne peut pas s'intéresser à eux uniquement sous l'angle de la formation et de l'emploi. Elle doit aussi les considérer dans leur sensibilité, leur dimension émotionnelle, leur potentialité créatrice, et leur permettre de rêver, de s'emparer de tous les domaines artistiques et culturels.

Enfin, elle doit montrer par des gestes symboliques forts qu'elle leur fait confiance et qu'elle accepte de leur « remettre les clés » du monde actuel.

Le Conseil a travaillé en étroite liaison avec le Haut Commissaire à la Jeunesse sur un projet de manifestation nationale, dont l'objectif est de repérer et rendre visible la créativité des jeunes.

### 2. Dispositif

Offrir la possibilité à des jeunes créateurs de s'approprier, à travers toute la France, des lieux chargés d'histoire : usines, gares, théâtres, châteaux, monuments, parcs...et de les « détourner » par la force de leur invention. L'opération ne se cantonnera pas au secteur de la création artistique, mais à tous ceux où la créativité des jeunes s'exerce : cuisine, paysagisme, scénographie, recherche scientifique, communication....

Les jeunes créateurs participent ainsi collectivement à partir de ces lieux, à l'élaboration de la manifestation, interviennent à toutes les étapes du projet comme « acteurs », et ainsi occupent des espaces de parole de la cité. Ils peuvent s'appuyer sur des maîtres, des grands aînés reconnus qui les parrainent.

L'organisation de l'événement, qui se déroulera au début de l'été 2010, reposera sur les projets présentés par huit structures, choisies sur des critères d'excellence artistique, réparties sur tout le territoire national et qui seront soutenues à cette fin par le haut commissaire à la Jeunesse et le Conseil de la création artistique.

Le commissariat national sera assuré par Dominique Hervieu, directrice du Théâtre national de Chaillot et auteure du projet.

Cette manifestation associera étroitement des jeunes d'autres secteurs : participation à la programmation pour les jeunes artistes (moins de 30 ans ayant déjà réalisé une première œuvre), implication des écoles de journalisme ou de communication dans la promotion de l'événement, des élèves d'écoles de commerce dans l'ingénierie des événements et la recherche de financements...

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

**Les disciplines artistiques** : arts vivants (théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes...), arts visuels (cinéma, vidéo, numérique, arts plastiques, performances, installations...).

**Les autres domaines de la création** : scénographie, design, cuisine, paysagisme, stylisme, philosophie, sciences...

**Un parrain ou une marraine** : une personnalité emblématique de la société française (un artiste, un sociologue ou un pédagogue) dont la visibilité à l'étranger puisse être de nature à mobiliser les jeunes créateurs, susciter l'intérêt du grand public, et incarner la modernité.

- Créer un **grand événement public** montrant la créativité, l'inventivité, le dynamisme de la jeunesse.
- Faire confiance aux jeunes en leur donnant **carte blanche** pour s'emparer d'un lieu, marqué par une histoire, en le détournant, en le réinventant ; laisser la place, donner la parole.
- Renvoyer à la jeunesse une **image positive et valorisante** de sa place et de son rôle dans la société, la considérer en tant que force créative.
- S'adresser aux **jeunes professionnels** ou en cours de professionnalisation,
- **Repérer, légitimer et rendre visible tous les domaines de la création : création artistique** mais aussi design, architecture, décoration, scénographie, cuisine, espaces verts, mode, communication, philosophie, sciences...
- **Soutenir l'excellence artistique** et l'énergie générée par l'exploration de nouveaux territoires esthétiques et citoyens ; rendre visibles des valeurs nouvelles : solidarité, environnement, humanisation des espaces urbains...
- **Favoriser la diversité des parcours des jeunes** : ouvrir l'événement à tous, et pas seulement aux « élites repérées », impliquer de nouveaux métiers, des milieux sociaux différents, illustrer la formidable mixité de la société française. Toutes les pratiques artistiques cohabiteront et seront portées par des jeunes issus de formations diversifiées – des autodidactes côtoieront des jeunes venant des filières classiques, d'autres seront repérés en déposant des projets.

### 3. Partenaires

Cette manifestation sera co-organisée par le Haut Commissaire à la Jeunesse, le Conseil de la création artistique et le ministère de la culture et de la communication. Elle associera également :

Des institutions culturelles en région,

Les collectivités territoriales, régions, départements et villes,

Les écoles d'art, les écoles d'architecture, les conservatoires...

Les partenaires privés seront invités à s'engager dans la réalisation de cette grande manifestation, notamment sur chacun des sites retenus.

**Rompres avec l'isolement des  
territoires**

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

# Paris capitale mondiale de l'art

### 1. Enjeux

Valoriser pleinement les atouts de Paris comme capitale mondiale de l'art en partant de la colline de Chaillot : proximité de la Tour Eiffel, présence très dense d'établissements culturels de premier plan (musée du quai Branly, musée d'art moderne de la ville de Paris, Cité de l'architecture, musée Guimet, musée Galliera, théâtre de Chaillot, Théâtre des Champs-Élysées, et bientôt les nouveaux espaces du Palais de Tokyo), implantation proche des grands marchands d'art (Christies, Sotheby's, Artcurial, Drouot Montaigne)...

### 2. Dispositif

Le Conseil de la création artistique va développer ce projet avec l'ensemble des partenaires : mise en relation, étude des pistes de travail, formalisation d'une offre culturelle et touristique globale, relance de la place de Paris sur le marché de l'art.

- Mettre en place une offre globale, passant par un travail sur les accès physiques aux différents sites, les infrastructures de transport entre les sites, la tarification et la conception d'un « pass » donnant accès aux équipements touristiques et culturels, le développement d'outils numériques communs, de type portail, visibles sur le web, la création d'un « parcours numérique » commun avec des « fenêtres » ouvrant sur chacun des sites touristiques ou culturels concernés...
- Décliner cette offre pour le public spécifique des grands collectionneurs et marchands d'art internationaux afin de replacer Paris au centre du marché de l'art international.
- Faire connaître et mieux exposer les artistes travaillant en France pour faciliter leur accès au marché de l'art. Dans ce contexte, le Palais de Tokyo doit devenir un espace d'exposition pour les artistes travaillant en France, permettant de mettre fin au goulot d'étranglement actuel des espaces d'exposition.

### 3. Partenaires

Le ministère de la culture et de la communication et ses institutions culturelles implantées dans le périmètre de l'Ouest parisien.

La ville de Paris et ses équipements culturels.

Les galeries d'art, les salles des ventes, les hôteliers et restaurateurs...

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

# Paris-périphérie : de la Villette à Aubervilliers

### 1. Enjeux

Intégrer la dimension artistique dans la réflexion d'ensemble sur le développement économique, social et urbain des territoires défavorisés (logement et cadre de vie mais aussi activité économique, commerces de proximité, loisirs, insertion, formation professionnelle...).

Réinterpréter, au regard des pratiques culturelles contemporaines, l'esprit des « maisons de la culture ».

Démontrer sur des zones géographiques données qu'il n'est pas forcément nécessaire de créer des équipements culturels supplémentaires mais qu'il faut en revanche mettre en réseau ce qui existe et expérimenter des formes précaires, éventuellement foraines, de présence culturelle sur le territoire.

### 2. Dispositif

Le Conseil de la création artistique lance conjointement avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) et le secrétariat d'Etat chargé du développement de la région capitale un projet de développement culturel intégrant de multiples dimensions : habitat, loisirs, transports, manifestations temporaires...

- Développer des structures d'habitat léger permettant de répondre aux besoins des populations précarisées : mères de famille isolées, étudiants, personnes âgées sans ressources, jeunes artistes...).
- Proposer des formes de loisir foraines (piscines, patinoires, athlétisme, foires...).
- Préparer par des structures provisoires le développement d'activité naissantes : pépinières d'entreprises, bureaux, restaurants, commerces...
- Lancer des événements de nature à créer du lien sur le territoire (structures foraines de loisirs, manifestations temporaires) et aménager les espaces nécessaires à leur accueil.

### 3. Partenaires

Au premier titre, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, commanditaire de ce projet avec le Conseil de la création artistique.

Le secrétariat d'État chargé du développement de la région capitale.

La ville de Paris

Les institutions culturelles implantées localement.

Des partenaires privés seront recherchés sur chacune des actions mises en œuvre.

# CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

## **La musique classique, facteur de progrès social**

### **1. Objectifs**

- Offrir aux jeunes en difficulté la possibilité d'accéder à une pratique musicale.
- Mettre en place dans les quartiers populaires, en regard des pratiques de musiques actuelles déjà existantes, des expériences de création valorisées hors temps scolaire qui s'ouvrent aux musiques de culture classique. Lutter ainsi contre la ghettoïsation en permettant l'accès des jeunes des quartiers populaires à la culture dite « savante », en favorisant le dépassement de soi par une activité perçue comme inaccessible et en déconstruisant les représentations liées aux musiques classiques pour les jeunes et leur entourage.
- Dynamiser des parcours de vie dans un dispositif normé (travail assidu, rigueur, concentration, expressivité) qui développe confiance en soi, respect de l'autre, envie de communiquer, prise de risque.
- Mobiliser les acteurs institutionnels du champ social et de l'enseignement spécialisé autour d'un projet fédérateur et valorisant.
- Pallier les freins culturels, économiques et sociaux des quartiers urbains (au sens de la politique de la ville) trop peu investis par les institutions musicales, ce dont les jeunes pâtissent. Créer du lien social dans ces quartiers délaissés par le champ culturel par la valorisation d'une pratique collective.

### **2. Dispositif**

- Basé sur le modèle de transmission éprouvé au Venezuela, soutenir une action innovante de développement de la pratique musicale et de repérage de jeunes talents dans les quartiers sensibles qui s'appuiera sur une pratique collective, porteuse de valeurs artistiques, éducatives et sociales : la constitution d'orchestres.
- Tout en saluant l'intérêt des nombreuses actions de sensibilisation au monde de l'orchestre menées en France depuis plusieurs années, à l'école ou hors temps scolaire, initier une expérimentation complémentaire basé sur un apprentissage très intensif et encadré de la pratique orchestrale, en direction de jeunes en situation difficile, de manière à susciter une inscription durable des participants dans une pratique musicale.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

- Confronter ces jeunes, issus des quartiers défavorisés de la capitale et proches de Paris, à l'excellence artistique par la mise en place dès 2010 d'une quarantaine de petits ensembles musicaux couvrant les principales familles d'instruments qui composent l'orchestre, progressivement réunis en de plus larges formations et encadrés par des musiciens professionnels et des spécialistes du champ social. Ce projet impliquera 500 jeunes, âgés de 7 à 15 ans sans aucune pratique musicale. Au-delà d'une première année expérimentale en 2010, le dispositif a vocation à être pérennisé et démultiplié sur l'ensemble du territoire national.

### **3. Partenaires**

L'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) assurera la coordination du projet. D'ores et déjà, l'Orchestre de Paris et l'Orchestre symphonique Divertimento de Stains ont confirmé leur participation.

Le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville apporte un soutien à ce projet qui constitue un premier jalon du dispositif d'académies des arts qu'il développe et qui consiste à mettre en place des enseignements artistiques dans les quartiers populaires.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

# Une école de cinéma nomade

### 1. Enjeux

- Créer une école originale, de terrain, engagée dans une nouvelle pédagogie du cinéma qui bascule exclusivement du côté du faire, de la fabrication, ouverte aux jeunes.
- Rendre compte, à travers la péniche-école de nouvelles formes de transmission, de création, de compagnonnage, à l'adresse de jeunes issus d'établissements en zone d'éducation prioritaire, mais animés par une forte volonté de parole, d'écriture et de réalisation.
- Accueillir de jeunes élèves au sein d'une école « opérationnelle » de très haut niveau, de grande exigence artistique qui se distingue du réseau sélectif des grandes écoles d'art et de cinéma, par l'absence de concours d'entrée, d'évaluation, et de délivrance d'un diplôme.
- Faire vivre un espace de création librement inspiré par un cinéaste, Abdellatif Kechiche, et sa relation aux élèves.
- Inscrire cette école de cinéma dans le cadre du pôle des industries numériques prévu dans le cadre du projet Grand Paris.

### 2. Dispositif

Installée sur une péniche, cette école de cinéma dirigée par le réalisateur Abdellatif Kechiche (*La Graine et le mulet*) proposera, un peu dans la lignée du théâtre de rue, de faire du « cinéma de rue », du « cinéma populaire », fonctionnant dans une énergie de troupe.

Lieu d'initiation et de recherche dans lequel on fabrique des films, des longs métrages, les élèves viendront pour apprendre en faisant. Durant un an et demi, la péniche-école proposera à une vingtaine d'élèves une formation déterminée par les films en cours de réalisation, le profil des jeunes sélectionnés ainsi que des intervenants. Les jeunes, âgés entre 18 et 25 ans, vont apprendre à faire des films, à formaliser leurs idées, et se frotter à l'ensemble des métiers du cinéma. A l'issue de cette formation, les films feront l'objet d'une promotion exceptionnelle et seront proposés en salles, à la télévision, sur Internet, édités en support DVD et, pour certains, commercialisés dans les réseaux traditionnels.

L'école ouvrira en janvier 2010.

### 3. Partenaires

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les collectivités territoriales, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), des mécènes.

# CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

## Le Centre Pompidou mobile :

### Assurer l'accès de tous à l'art contemporain

#### 1. Enjeux

- Offrir à tous, sur l'ensemble du territoire, la possibilité de mieux comprendre l'art contemporain et la démarche des créateurs ; aller à la rencontre des publics qui n'ont pas la possibilité, matérielle ou sociale, d'accéder aux œuvres du XX<sup>e</sup> siècle.
- Innover dans la présentation des œuvres et l'accompagnement pédagogique des publics.
- Développer la présence sur le territoire d'une grande institution publique dédiée à l'art contemporain, le Centre Georges Pompidou, en soutenant activement son projet.

#### 2. Dispositif

S'appuyer sur le projet de structure d'exposition mobile développé par le Centre Pompidou qui consiste à :

- Concevoir un espace d'exposition nomade d'environ 1 000 m<sup>2</sup> qui puisse parcourir le pays, une architecture ludique, accueillante, légère.
- Mettre au point un parcours scénarisé de découverte des œuvres et à travers elles, de l'art du XX<sup>e</sup> siècle.
- Travailler en étroite relation avec les élus locaux mais aussi tous les relais éducatifs et associatifs : la dimension pédagogique de ce projet est essentielle.

Un concours d'architecture a été lancé par le Centre Pompidou en mars 2009. Le jury a sélectionné trois équipes qui devront déposer une offre. L'architecte retenu sera connu fin juin. Cet espace d'exposition mobile doit ouvrir en septembre 2010.

#### 3. Partenaires

Le Centre Pompidou est l'auteur et le maître d'ouvrage de ce projet. S'inscrivant dans une démarche identifiée comme prioritaire par le Conseil de la création artistique, ce projet recevra son soutien. La recherche d'autres partenaires, publics et privés, est réalisée par le Centre Pompidou.

**Le numérique à la conquête  
de nouveaux publics**

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

# Air d'opéra, ère numérique

### 1. Enjeux

- Permettre au plus grand nombre de personnes de vivre sur grand écran, en direct et en numérique haute définition, des représentations exclusives et prestigieuses des plus grandes scènes lyriques françaises et européennes.
- Mieux rentabiliser l'important investissement public dans la production de spectacles d'opéras en permettant aux autres scènes publiques (scènes nationales, CDN, maisons d'opéras, universités, réseaux des instituts culturels français à l'étranger) d'y avoir accès.
- Installer ces salles de spectacle publiques, acteurs majeurs de l'innovation et de la créativité, dans l'ère numérique.
- Libérer les énergies créatives cinématographiques par le langage numérique.
- Agir en faveur d'un nouveau service public numérique.

### 2. Dispositif

- Un cycle de 6 à 7 productions d'opéras, produits majoritairement par les Maisons d'opéra françaises et associant une ou deux productions étrangères remarquables (issues par exemple de Milan, Londres ou Berlin), sera retransmis en direct et en numérique dans des théâtres publics.
- Pour assurer la retransmission en direct de ces spectacles d'opéra, les salles seront incitées à développer leur expertise et leur équipement de réception et de projection du signal numérique.
- Proche du modèle économique du « Met – Live in HD », la diffusion de ces opéras dans le réseau des théâtres publics se fera en partenariat avec les chaînes de télévision, notamment la télévision publique (France Télévision, Arte...) assurant déjà la captation.

Cet événement permettra :

- À de nouveaux spectateurs de fréquenter les théâtres publics.
- De mettre les opéras à la portée de tous et renforcer l'attrait qu'exercent le cinéma comme l'opéra.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

- D'installer une forme de « permanence lyrique » dans les territoires les plus éloignés de ce genre.
- De s'appuyer sur les nouvelles technologies pour remettre l'opéra au cœur des nouvelles pratiques culturelles.
- De jeter les bases d'un projet européen de diffusion HD d'opéras, en s'appuyant à terme sur le réseau *Opera Europa* qui regroupe quelque 110 Maisons d'opéra à travers plus de 30 pays européens.

L'Opéra-cinéma s'invitera dans les salles publiques de spectacle dès 2010 et a vocation à se diffuser sur l'ensemble du territoire.

### **3. Partenaires pressentis**

Les Maisons d'opéra, les salles de spectacles labellisées par l'État, les universités.

Les chaînes de télévision.

Le ministère de la culture et de la communication qui inscrira dans le cahier des charges de ses théâtres ce dispositif.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le ministère des affaires étrangères et européennes.

Des partenaires privés : mécènes, prestataires techniques.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

### Pour la création d'une « clause numérique »

#### 1. Enjeux

- Le numérique est l'un des plus grands défis sociétaux. Ses enjeux sont multiples : croissance, liberté, innovation, diversité artistique et culturelle, refonte de l'intelligence collective.
- La génération digitale a dessiné les contours d'un nouvel environnement dématérialisé de la connaissance et de l'accès dont les institutions culturelles doivent être aujourd'hui leaders.
- Le numérique est une formidable opportunité pour les acteurs culturels d'engager une nouvelle aventure humaine et artistique avec la sphère des publics présente sur le web.
- Les institutions culturelles doivent physiquement s'installer dans le champ du virtuel et définir stratégiquement leur présence sur le web.

#### 2. Dispositif

- Intégrer dans le contrat d'objectifs des établissements culturels sous tutelle de l'État et des institutions culturelles subventionnées par le ministère de la Culture et de la Communication **une clause numérique** dont la finalité est l'adaptabilité des contenus aux usages.  
Inscrire cette démarche dans une boucle vertueuse : contenus numériques innovants, diffusion multi-interfaces, indicateurs d'audience.
- Cette approche prendrait en compte :
  - l'adaptation des contenus et leur ligne éditoriale aux sites, portails, moteurs de recherche...
  - la présence des contenus sur le top 10 de l'audience,
  - l'achat de trafic,
  - la capacité de créer un environnement hybride et contagieux pour rassembler des communautés de visiteurs autour de liens communs,
  - l'addition de toutes les interfaces pour avoir un maximum d'exposition des contenus et toucher toutes les niches de spectateurs,
  - l'intégration des outils collaboratifs du web 2.0 pour permettre à l'internaute de commenter et échanger avec les autres visiteurs du site.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

- Tester cette nouvelle politique de l'offre avec deux institutions partenaires, choisies en accord avec le ministère de la Culture et de la Communication :
  - **La Comédie Française** (refonte du site dans l'esprit web 2.0).
  - **La Réunion des Musées Nationaux** (création d'une exposition virtuelle et de produits interactifs à valeur ajoutée, à l'occasion de la grande exposition Monet à l'automne 2010).

Et, à l'issue de cette expérimentation, mutualiser les bonnes pratiques pour que d'autres institutions puissent, demain, inventer leurs propres outils numériques.

### 3. Partenaires

Institutions culturelles.

Ministère de la culture et de la communication.

## La cinémathèque de l'étudiant

### 1. Enjeux

Donner un accès privilégié aux étudiants, à la cinématographie mondiale en leur dédiant une plateforme VOD avec des offres éditorialisées.

Ce cinéclub en ligne nouvelle génération pourrait toucher quelques 2 230 000 étudiants qui vivent en France et dans les territoires d'outre mer.

### 2. Concept

*Un site éditorialisé*

Ce site proposera un véritable cinéma virtuel avec une filmographie renouvelée régulièrement, accompagnée de commentaires critiques, archives liées au contexte des films, de débats télévisés, de documentaires, d'interviews, et pourquoi pas un forum et une sélection de blogs.

Cette plate-forme dynamique et pointue doit permettre à l'étudiant de renouveler son regard sur le cinéma d'hier et d'aujourd'hui en créant des interférences surprenantes entre toutes ces propositions (programmation éclectique et changeante, sélections, chroniqueurs avertis, stock fixe de chefs d'œuvres immuables).

Véritable vitrine de la cinématographie d'auteurs, ce site doit fonctionner comme une véritable boutique attractive en phase avec les nouveaux modes de consommation des jeunes (émotion, information, partage, discussion, play liste).

Conçu sur les modèles les plus en vogue auprès de cette population, ce site doit s'inspirer dans sa ligne éditoriale de sites de partage de vidéos tel que YouTube.

La création d'une plate-forme VOD éditorialisée à destination des étudiants prendra en compte dans sa phase de faisabilité : le mode d'accès aux films, la protection des œuvres contre le piratage, le financement du site et la rémunération des ayants droit.

### 3. Partenaires

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le ministère de la culture et de la communication, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

**Elargir la diffusion  
internationale  
de la création  
et de la pensée française**

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

# Diffuser la pensée française à l'étranger

### 1. Enjeux

- Développer la présence de la pensée française sur les marchés étrangers en s'appuyant sur les spécialistes étrangers, seuls à même de définir les domaines (disciplines et/ou problématiques) dans lesquels la pensée française apparaît, vue de l'étranger, particulièrement légitime.
- Porter un coup d'arrêt à la décroissance du secteur des sciences humaines et sociales français en s'appuyant sur le numérique et en développant une politique volontariste de promotion de la pensée française à l'étranger et de circulation des idées.
- S'adapter à l'évolution des pratiques des étudiants et des chercheurs en développant une offre numérique traduite.
- Défendre la pensée française par le soutien à la traduction d'articles et de colloques. Parce qu'il faut que les chercheurs français puissent continuer de penser et de manier des concepts dans leur propre langue, la traduction est un outil essentiel de transmission.

### 2. Dispositif

- Soutenir la traduction d'actes de colloques et d'articles de sciences humaines et sociales qui seront mis en ligne, en adoptant un régime linguistique à géométrie variable, adapté aux disciplines concernées et à la demande du marché étranger. Des spécialistes étrangers de sciences humaines et sociales détermineront les problématiques et disciplines pour lesquelles il y a une véritable demande de la part des lecteurs et chercheurs étrangers de « pensée française » et ce seront les articles correspondant à cet intérêt du marché étranger qui feront l'objet d'une aide à la traduction.
- Grâce à l'acquisition d'une licence, les bibliothèques et les institutions universitaires étrangères accéderont à l'ensemble de ces traductions structurées en bouquets thématiques en lien avec l'actualité intellectuelle de la discipline de sciences humaines et sociales concernée et l'intérêt véritable du marché étranger en la matière.
- Encourager une politique volontariste de promotion de la pensée française par le numérique mais aussi en :
  - s'appuyant sur les leaders locaux d'opinion à l'étranger qui participent au débat international dans le domaine des sciences humaines et sociales ;

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

- soutenant la structuration des réseaux internationaux et la mise en place d'événements locaux de promotion de la pensée française à l'étranger.

### **3. Partenaires**

Le centre national du livre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

## Parcours des membres du Conseil :

### Henri Atlan

Henri Atlan est directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Docteur en médecine, docteur ès Sciences d'État, il est également Directeur du Centre de Recherche en Biologie humaine et *scholar in residence* en Philosophie et Éthique de la Biologie à l'Hôpital universitaire Hadassah de Jérusalem. Il est ancien chef de Service de Biophysique à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu à Paris et ancien membre du Comité consultatif national d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé. Après avoir été Chercheur associé au centre de recherches Ames de la NASA, Californie, Professeur invité à l'Institut Weizmann, Israël, et Professeur émérite de Biophysique aux Universités de Paris VI et de Jérusalem.

Chevalier de la Légion d'Honneur. Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres. Officier dans l'Ordre du Mérite. Prix du Sénat Italien, Centre de Recherches International Piu Manzu, Verucchio, Italie. Doctorat Honoris Causa, Université de Montréal.

### Laurent Bayle

Directeur adjoint du Théâtre de l'Est lyonnais en 1976 puis administrateur général de l'Atelier lyrique du Rhin en 1978, il crée en 1982 le festival *Musica* de Strasbourg, consacré aux musiques de notre temps, qu'il dirige jusqu'à fin 1986. Il devient alors directeur artistique de l'IRCAM (organisme de création et de recherche musicale associé au Centre Pompidou), puis succède à Pierre Boulez à la tête de cette institution (1992-2001). Il est directeur général de la Cité de la musique depuis le décembre 2001. Parallèlement, il préside depuis 2005 la filiale de la Cité de la musique qui gère la Salle Pleyel. Depuis novembre 2006, il est également président du conseil d'administration de l'association « Philharmonie de Paris » en charge de la construction d'un auditorium de 2 400 places s'inscrivant dans le cadre du Grand Paris, cofinancé par l'Etat, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, qui verra le jour en 2012 et sera situé sur le site de la Villette, à proximité de la Cité de la musique.

### Jacques Blanc

Il dirige le Quartz / Scène nationale de Brest depuis vingt ans.

Après un doctorat de Lettres à l'Université de Lyon, il devient l'assistant-metteur en scène de Roger Planchon et Patrice Chéreau au Théâtre national populaire de Villeurbanne, travaille auprès de Jean-Pierre Vincent au Théâtre national de Strasbourg, de Georges Lavaudant à la Maison de la Culture de Grenoble puis de Jorge Lavelli au Théâtre national de la Colline. Il a été président du Syndecac (Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles) de 1984 à 1986 puis se voit chargé par Jacques Lang d'une mission auprès du directeur des Théâtres et des Spectacles.

Il préside également pendant huit ans le Centre national chorégraphique de Montpellier et en 2002, la Ménagerie de Verre. Jacques Blanc est Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres.

### Hervé Chabalier

Après une maîtrise d'histoire, diplômé du CFJ, Hervé Chabalier devient Grand reporter au *Nouvel Observateur* puis au *Matin de Paris*. Il couvre alors tous les grands conflits de la planète, de l'Afghanistan au Liban en passant par l'Amérique du Sud, et reçoit le prix Albert-Londres pour l'ensemble de ses reportages. Depuis quinze ans, il dirige l'agence Capa qu'il a fondée et qui a acquis, au fil des ans, une réputation internationale d'excellence et d'exigence en matière de télévision.

En 1994, il reçoit le Fipa d'or pour son film « Une vie de prof » et l'année suivante le Prix du Producteur français de Télévision. Il fonde, en 2007, le Festival européen des 4 écrans qui célèbre les films européens axés sur le réel, qu'ils soient réalisés pour le cinéma, la télévision, le web ou le téléphone mobile.

Officier de l'ordre de la Légion d'honneur

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

### **Emmanuel Ethis**

Président de l'Université d'Avignon et Professeur des universités, Emmanuel Ethis consacre ses recherches à la Sociologie du cinéma, à la réception des œuvres, à l'étude des publics de la culture (cinéma, festivals, cultures populaires) et à la sociologie des comédiens.

Il préside actuellement pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur la commission Culture et Université en charge de réfléchir sur les relations entre les mondes de la Culture et les institutions d'Enseignement Supérieur. Emmanuel Ethis est chevalier de l'Ordre National du mérite.

Il est représentant français de l'*International Advisory Board of the Research Project Dynamics of World Cinema*.

### **Vincent Frèrebeau**

En 1990, Vincent Frèrebeau est nommé directeur artistique chez WEA. Il fonde, en 1992, le label *Tôt ou Tard* (qui deviendra indépendant en 1996) en emmenant, notamment, Thomas Fersen avec lui. Il est également président de l'association des Victoires de la musique, en 2005 et en 2006. Il vient d'être élu à la tête de l'UPFI, syndicat de l'« Union des producteurs français indépendants ».

### **Dominique Hervieu**

Après s'être formée auprès de Michèle Latini, Alwin Nicolais et Hervé Diasnas, la danseuse Dominique Hervieu rencontre José Montalvo, avec qui elle développe un laboratoire de recherche chorégraphique. Après la création de courtes pièces primées dans des concours internationaux, ils fondent la Compagnie Montalvo-Hervieu en 1988. Dix ans plus tard, Dominique Hervieu est nommée codirectrice du Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne. Elle danse dans toutes les pièces de la compagnie jusqu'à *Paradis*, puis en cosigne les chorégraphies à partir de 2000 (*Babelle heureuse, On danse...*), ainsi que les opéras *Les Paladins* et *Porgy and Bess*.

En juin 2008, après avoir mené la Mission jeune public au Théâtre National de Chaillot, elle prend la tête de ce théâtre, pour la première fois dédié principalement à la danse.

### **Emmanuel Hoog**

Il est actuellement président-directeur général de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) depuis 2001, président de la Copeam (Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen) depuis 2008, président de la Maison de la Poésie depuis 2006 et président du Comité d'histoire de la télévision depuis 2008.

Avant cela, Emmanuel Hoog a occupé les postes de président de la Fédération internationale des archives de télévision (FIAT/IFTA) de 2002 à 2006, d'administrateur du Théâtre national de l'Odéon de 1992 à 1997, de directeur délégué du Piccolo teatro de Milan de 1997 à 1998, de conseiller en charge de la culture et de l'audiovisuel auprès du président de l'Assemblée nationale de 1997 à 2000 et de conseiller en charge de la culture et de l'audiovisuel, des entreprises de presse et des industries culturelles auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de 2000 à 2001. Il est par ailleurs l'auteur de nombreux articles et ouvrages. Il a été fait Officier des Arts et des Lettres, Chevalier de l'Ordre national du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur.

## CONSEIL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

### **Marin Karmitz**

Marin Karmitz est né en Roumanie. Diplômé de l'IDHEC, il a été l'assistant de Jean-Luc Godard, d'Agnès Varda, de Pierre Kast, de Jacques Rozier. Cinéaste, aujourd'hui producteur, distributeur et exploitant de salles indépendant, Marin Karmitz a créé en 1967 sa société MK2 qui figure parmi les 4 principaux groupes cinématographiques français avec un circuit de 10 complexes et 58 écrans à Paris. De Alain Resnais aux Frères Taviani, de Krzysztof Kieslowski à Abbas Kiarostami, de Michael Hanneke à Claude Chabrol, de Gus Van Sant à Abdelatif Kechiche, il a accompagné les auteurs majeurs de son temps. Il a produit et coproduit plus de 100 films, en a distribué plus de 300. Après avoir exercé différents mandats et missions tant publics qu'artistiques, Marin Karmitz a été nommé en janvier 2009, par le Président de la République Nicolas Sarkozy, Délégué général du Conseil de la création artistique.

### **Laurent Le Bon**

Diplômé de l'IEP de Paris et de l'École du Louvre, Laurent Le Bon a été en poste à l'inspection de la Délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture en charge de la commande publique. Il est, depuis 2000, conservateur au Musée national d'art moderne-Centre Pompidou. Il a été commissaire de nombreuses expositions, notamment : *Epiphanies*, cathédrale d'Evry ; *Des nains, des sculptures*, domaine de Bagatelle ; *La Beauté*, Avignon (commissaire général, Jean de Loisy) ; *Parade*, Sao Paulo ; *Daniel Buren, Le musée qui n'existait pas*, Centre Pompidou (avec Alison Gingeras et Bernard Blistène) ; *Regards premiers*, exposition itinérante ; *Alors la Chine*, Centre Pompidou ; *Versailles off*, château de Versailles ; *Dada*, Centre Pompidou ; *Hergé*, Centre Pompidou ; *Jeff Koons Versailles*, château de Versailles. Il est en charge depuis 2005 du projet du Centre Pompidou-Metz. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages. Parmi les récentes parutions : *Catalogue de raison, Ronan et Erwan Bouroullec*, éditions Images modernes, et *Courances* (codirection avec Valentine de Ganay), éditions Flammarion. Il enseigne à l'École du Louvre et à Sciences Po Paris.

### **Olivier Meyer**

Fondateur et président de Meyer Productions, entreprise de production de spectacles de 1978 à 2002, il est actuellement directeur général du Théâtre de Suresnes Jean Vilar depuis 1990, créateur et programmateur du Festival Suresnes Cités Danse depuis 1993, directeur de Cités Danse Connexions, premier pôle permanent en France de production et de diffusion de la danse hip hop depuis 2007 et directeur du Théâtre de l'Ouest Parisien de la Ville de Boulogne-Billancourt depuis 2005.

### **Jean Vinet**

Diplômé de sciences politiques de l'Université York (Toronto), Jean Vinet a fait des études supérieures à l'Université de Paris III en théâtre et éducation. Il a travaillé au Centre culturel canadien à Paris avant d'être directeur pédagogique au Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne entre 1992 et 1998. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Paris X, ses recherches ont principalement porté sur l'évolution de la formation dans le domaine du cirque. Depuis 2000, il dirige le Centre des arts du cirque de Basse-Normandie (La brèche) qu'il a créé, un lieu pilote dans l'accueil en résidence et la production dans ce domaine, en France et en Europe. Il est membre fondateur de l'association nationale *Territoires de cirque*, membre du réseau européen *Circostrada*, membre expert de la Commission nationale consultative pour le spectacle vivant du ministère de la Culture et de la Communication.